

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 87 (1999)

Heft: 1435

Rubrik: Dossier

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Élections fédérales

La dernière ligne droite

La campagne en vue des élections fédérales du 24 octobre bat son plein. Plus que jamais, la persévérance s'impose : faut-il rappeler que la Suisse romande compte actuellement moins de 15% d'élues sur le plan fédéral? Par la crudité des chiffres, la sincérité des politiciennes et le réalisme des pronostics, ce dossier vise à réveiller, in extremis, vos ardeurs militantes!

Le dur langage des chiffres

Simone Chapuis-Bischof



Il est prouvé que pour avoir beaucoup d'élues, il faut augmenter le nombre des candidates, car de toute façon celles-ci ont moins de chances d'être élues que les hommes. Or les partis politiques ne réussissent pas tous à équilibrer leurs listes entre les candidatures masculines et les candidatures féminines. Il y a quatre ans, lors des élections fédérales de 1995, la Suisse romande présentait proportionnellement un tout petit peu plus de candidates (36,6%) que la Suisse alémanique (35,1%). Mais l'électorat romand s'était montré particulièrement machiste puisqu'il n'y a eu que 14,6% d'élues - le Valais, le Jura et Neuchâtel n'en avaient aucune - alors que la Suisse alémanique arrivait à 25%.

Qu'en est-il des élues et des élus aujourd'hui? La proportion de candidates a légèrement diminué dans 4 cantons. En Valais, elle était de 29,3% en 1995, elle est de 29,1% cette année. Dans le canton de Vaud : 39,8% en 1995 et aujourd'hui 39,2%. À Neuchâtel : 32,5% en 1995, aujourd'hui : 31,7%. À Genève enfin, il y en avait 38,3% en 1995 et 34,8% aujourd'hui. Les candidatures féminines ont un peu augmenté à Fribourg où l'on passe de 35,9% à 37,9% et dans le Jura où l'on grimpe de 12,5% à 20% (mais la bataille pour les femmes y est quasiment sans espoir, car il n'y a que deux sièges en lice). Ce n'est pas en présentant moins de candidates que nous aurons davantage d'élues! La

moyenne romande qui était de 36,6% en 1995 est cette année de 35,7%.

Signalons les listes entièrement féminines : il y en a une en Valais (PS Haut-Valais), une à Fribourg (PDC), deux dans le canton de Vaud (PS et Vertes), une à Neuchâtel (PS), une au Jura (libérale-radical) et à Genève, (PS).

Le Tessin est comptabilisé à part dans les statistiques fédérales (ni en Suisse alémanique bien sûr, ni avec la Suisse romande, ce qui aurait pu se comprendre si on parlait de Suisse latine). Donc, consacrons quelques lignes à ce canton qui joue de malheur avec les femmes et la politique fédérale. En un quart de siècle de droit de

vote et d'éligibilité, les Tessinois n'ont envoyé qu'une seule fois une conseillère nationale à Berne : c'était Alma Bacciarini en 1979. Depuis, quatre élections au masculin. Qu'en sera-t-il cette année? La proportion de candidates est de 16,1%, c'est vraiment peu mais légèrement supérieur à celle de 1995 : 15,9%. Ce n'est évidemment pas avec si peu de candidates qu'on peut espérer voir une nouvelle Tessinoise à Berne. La candidate PDC Chiara Simoneschi, présidente de la Commission fédérale pour les questions féminines, a cependant des chances d'être élue. Du moins nous voulons l'espérer. ☺

Listes féminines : une chance... et un risque

À la faveur des élections fédérales, les listes femmes reflorissent cet automne dans plusieurs partis et cantons. Galvanisées par leur succès d'il y a quatre ans - deux sièges féminins remportés d'un coup - les femmes du Parti socialiste (PS) genevois répètent cette année l'expérience, avec leur propre slogan et leur propre programme. « En plus de

Christiane Brunner au Conseil des États, nous comptons bien maintenir nos deux mandats au Conseil national, voire en remporter un troisième », souligne la sortante Maria Roth-Bernasconi. Même si l'opération est un peu plus risquée cette année

à Genève, la conseillère nationale est persuadée que les listes séparées sont un excellent moyen de promouvoir les femmes en politique.

Un avis partagé par Valérie Garbani, candidate du PS neuchâtelois au Conseil national, également sur une liste femmes. « À Neuchâtel, c'est le seul le moyen de donner une vraie chance à une femme », fait-elle valoir. « C'est une bonne manière d'encourager les militantes à se porter candidates », renchérit la socialiste vaudoise Marra Ada, qui figure elle aussi sur une liste féminine. Et de préciser : « Dans le canton de Vaud, nous avons un gros problème de relève. Cela nous a permis de mo-

biliser toute une série de jeunes candidates qui hésitaient à se lancer ».

État des lieux

Les socialistes ont également des listes femmes dans les cantons de Berne et de Saint-Gall. Les Zurichoises ont en revanche renoncé et pour une raison bien simple : elles sont largement majoritaires sur la liste officielle, avec pour locomotive la présidente du Parti socialiste suisse Ursula Koch.

Du côté des Verts, une formation qui se fait fort de respecter la parité et qui est représentée par une majorité de femmes au Parlement fédéral, seules les Vaudoises font liste séparée.

Porté par l'effet Ruth Metzler, le Parti démocrate chrétien (PDC) a placé des femmes en tête de liste dans les cantons de Zurich et de Berne. Des listes purement féminines n'existent toutefois que dans les cantons de Fribourg (voir *Femmes en Suisse*, sept. 1999) et du Valais. Échaudées par leur échec lors des dernières élections de 1995, les démocrates-chrétiennes vaudoises n'ont pas retenté l'aventure cette année, par manque de combattantes notamment.

Les radicaux ont également deux listes femmes, dans les cantons du Jura et de Berne. Quant à l'Union démocratique du centre, elle en présente une dans le canton de Berne, dans le dessein avoué de récupérer le siège féminin laissé vacant au Conseil national par l'actuelle conseillère d'État bernoise Elisabeth Zölch.

Les listes femmes favoriseront-elles les candidates ?

Reste à savoir si ces listes purement féminines permettront d'augmenter la représentation des femmes aux Chambres fédérales. Ce qui est sûr, c'est qu'elles ont été jusqu'ici beaucoup plus efficaces à gauche qu'à droite. Aucune des cinq listes bourgeoises présentées en 1995 n'a en effet eu d'élue. Faute d'un appui suffisant dans l'électorat masculin, les femmes PDC saint-galloises ont même perdu un siège, il y a quatre ans.

« Les listes femmes sont une arme à double tranchant. Tout dépend du contexte », constate ainsi Elisabeth Keller, secrétaire de la Commission fédérale pour les questions féminines. « S'afficher sur une liste purement féminine et apparaître comme féministe constitue plutôt un handicap dans un parti conservateur », explique, pour sa part, la Genevoise Maria Roth-Bernasconi.

La majorité des femmes élues cet automne pourraient donc bien continuer à appartenir majoritairement aux partis de gauche et aux Verts. Sur les cinquante-cinq femmes parlementaires actuelles, on compte en effet vingt-deux socialistes, douze radicales, huit démocrates-chrétiennes, sept écologistes, trois démocrates du centre, une libérale, une indépendante et une représentante du Parti du travail.



Catherine Beaunez

Interview

Propos recueillis par
Andrée-Marie Dussault

Les leçons d'une législature



Ph. NBC SA Genève

Conseillère aux États genevoise, la radicale Françoise Saudan souhaite voir renouveler son mandat le 24 octobre. Elle confie à Femmes en Suisse ses expériences de femme en politique.

Femmes en Suisse : Si vous êtes réélue, quel sera votre principal combat?

Françoise Saudan : Il y en a un que je reprends : c'est celui d'une assurance perte de gains pour les femmes salariées. Vous ne m'entendez plus parler de l'assurance maternité. Je souhaite une assurance perte de gain, mais financée et reconnue au même titre que celle versée aux militaires. Pour moi, ce n'est pas possible de passer par le code des obligations car on grèverait des secteurs de l'économie employant surtout des femmes, et qui sont donc fragiles par définition. Toutes les femmes qui ont travaillé ont cotisé aux assurances perte de gains. Il en résulte qu'une partie des trois milliards de ce fonds leur appartient. À la fin de cette année, ce fonds contiendra près de 3,3 milliards : on ne doit pas exiger des charges supplémentaires de la part des entreprises lorsque nous avons déjà le financement nécessaire. À la fois les femmes et les entreprises ont déjà cotisé. Une initiative parlementaire qui va dans ce sens sera proba-

blement déposée dans le courant de la session de septembre.

FS : Dans son programme, le Parti Radical Démocratique annonce qu'il compte doubler le nombre de femmes au Parlement. Comment entend-il s'y prendre?

Fr.S. Au Conseil des États nous sommes 17 du PRD, dont 5 femmes; tous les grands cantons sont représentés par des femmes. Cela est le fruit de la volonté délibérée de la présidence, donc de Franz Steinegger, de promouvoir systématiquement des candidatures féminines. Au Conseil des États, les cantons de Zurich, de Berne, de Lucerne, de Saint-Gall, de Genève, et probablement le canton de Vaud et de Neuchâtel vont être représentés par des femmes.

FS : Comment le PRD explique-t-il cependant que les femmes soient si peu attirées par le parti?

Fr.S. En ce qui concerne les femmes, je crois que nous avons complètement raté le virage. Les Suissesses aléma-

niques se sont réveillées avant les Suisses romands. Moi, j'étais dans un parti horriblement macho, il faut dire les choses telles qu'elles sont. Pendant 8 ans, de 1985 à 1993, j'étais la seule députée radicale au Grand Conseil genevois. Quand je suis partie, il y en avait trois. L'élection dans notre pays est faite en fonction de votre implication au sein du tissu associatif. L'armée et les vieux grenadiers ont par exemple toujours eu pour les Radicaux une grande importance et nous, les femmes, n'avons pas ces réseaux. Nous commençons à peine à créer les nôtres depuis quinze ans.

FS : Que pensez-vous de la solution des quotas pour que les femmes soient plus équitablement représentées en politique?

Fr.S. Je ne l'exclus pas définitivement, mais c'est un ultime recours qui doit être bien aménagé. Je ne veux pas créer de fossés artificiels entre les femmes et les hommes.

Lorsqu'on s'est occupé, il y a quelques années, de modifier la loi cantonale sur l'université, la situation était tellement scandaleuse que je me suis dit : « là, je me fais violence » et j'ai voté en faveur de mesures incitatives. J'étais très fière à ce moment-là parce qu'on a fait bouger les choses. Pour ce qui est des femmes en politique, non. Le souverain est un, et je ne veux pas le couper en deux. Je veux être reconnue à la fois par les femmes et par les hommes.

FS : Quelle est votre position par rapport au futur statut juridique des couples homosexuels?

Fr.S. Je suis entièrement d'accord avec l'idée d'un partenariat pour que les couples homosexuels jouissent des mêmes droits que

les autres couples. Je ne supporte pas de savoir qu'un tiers des jeunes homosexuel-le-s se suicident parce que notre société n'a pas encore accepté leur orientation sexuelle. En revanche, je suis totalement opposée aux possibilités d'adoption, parce qu'on dispose de la liberté d'un enfant.

FS : Êtes-vous favorable à la solution des délais en ce qui a trait à l'interruption volontaire de grossesse ?

Fr.S. Oui. J'adopte la position officielle de mon parti et celle du Parti socialiste, qui est une position raisonnable. Cependant, en Suisse alémanique, la question est encore extraordinairement délicate. On doit tenir compte de cela. Les choses doivent bouger, mais elles bougeront au rythme suisse.

FS : Les femmes vivent-elles la politique de la même façon que les hommes ?

Fr.S. : Nous sommes plus souvent attentives à l'intérêt général ainsi qu'aux conséquences des dispositions que nous adoptons. Par ailleurs, on assume beaucoup plus de choses que nos collègues masculins. Par exemple, j'ai un collègue qui a des problèmes avec sa femme parce que, comme nous tous, il est complètement surchargé, mais je doute que cela lui fasse renoncer à sa vie politique. En ce qui me concerne, ça n'a pas été facile pour mon mari et je sais que si le choix se posait, je renoncerais à la politique. J'ai conscience qu'il y a un prix à payer pour faire ce qui me plaît. Je ressens ce sentiment nettement plus que mes collègues masculins. J'ai cette mauvaise conscience que les hommes ne connaissent pas. ☺

Canton de Berne

Peu d'appelées, peu d'élues, Dame !

Nicole Hager Oeuvray

Répartis sur vingt listes (27 en 1995), 443 candidates briguent cet automne l'un des vingt-sept sièges bernois au Conseil national. Pour la première fois depuis 1979, année suivant l'entrée en souveraineté du canton du Jura, le nombre de candidat-e-s est en diminution. Autre constatation : la politique reste encore largement un bastion masculin. Sur les listes électorales des partis, elles ne sont que 154, contre 182 il y a quatre ans, à se lancer dans la bataille, soit 35%. Une proportion en augmentation, toutefois, par rapport aux dernières élections de 1995, 1991 et 1987, où elles étaient respectivement 31.2%, 33.5% et 33.1%.

À l'image du parti socialiste, il y a quatre ans et cette année encore, deux grands partis bourgeois présentent une liste femmes. Une première ! Il s'agit de l'UDC et des Radicaux. Recherche d'efficacité ou manque de candidat-e-s, certains partis ont choisi de cumuler tout ou partie de leurs membres. Il s'agit, notamment, de la liste UDC femmes (treize

noms cumulés), des listes hommes et femmes du parti socialiste (chaque fois treize noms cumulés) et des Verts, lesquels cumulent uniquement leurs deux conseillers nationaux sortants parmi vingt-cinq candidats.

En marge de la campagne électorale, la Commission cantonale bernoise de l'égalité mène aussi campagne en incitant l'électorat du canton à élire des femmes. Avec peu de moyens (un budget de 2250 francs!), mais une bonne dose de bénévolat, 8000 affiches sont déjà, ou vont être, placardées dans la partie alémanique du canton et 1000 dans le Jura bernois. Avec, pour slogan, « Éliez des femmes. Dame! ».

Les raisons pour soutenir les candidates plutôt que les candidats ne manquent pas. Si les femmes constituent 54% de la population, la part des femmes se monte à 24% au Conseil national. Or, faut-il le rappeler, les femmes sont éligibles depuis 1971. Ce qui signifie que ce

que l'on peut nommer avec circonspection une « progression » est pour le moins lente, mais néanmoins constante. Même constat au niveau cantonal. Le canton de Berne a élu sa première conseillère nationale en 1978 seulement. Elles furent trois à siéger en 1983, cinq en 1987, sept en 1991, et cinq en 1995, sur les vingt-sept mandats attribués au canton de Berne. Dame, c'est peu. Raison pour laquelle la Commission cantonale de l'égalité et onze organisations représentées en son sein, dont l'Espace femmes pour la formation et l'emploi (EFFE) à Bienne et l'Union des femmes du Jura bernois, veulent encourager un partage égal des sièges au Conseil national. C'est une question d'équité et de démocratie. ☺



Le Valais dans le cyclone électoral

Cilette Cretton

La dernière législature au Parlement fédéral avait glorieusement débuté avec 9 élus (7 au Conseil national et 2 aux États) : 9 hommes convaincus de re-



présenter équitablement l'ensemble de la population valaisanne. Quatre ans plus tard, seuls 7 d'entre eux ont franchi indemnes la ligne d'arrivée. C'est donc par la grâce d'une spectaculaire défection (celle du syndic de Loèche-les-Bains) qu'une femme a pu rejoindre le peloton à la dernière minute : Ruth Kalbermatten, présidente de Viège, une politicienne qui dénie volontiers tout intérêt pour les problèmes des femmes, ce qui lui a déjà valu un soutien mitigé lors de sa tentative malheureuse au Conseil d'État en 1997. Bon nombre de femmes lui avaient préféré Peter Bodenmann, en se disant qu'il ne desservirait pas moins leur cause.

Mais venons-en à la situation présente : 72 candidats sont alignés à ce jour dans les *starting blocks* pour la

course au national. Parmi eux, 21 femmes soigneusement choisies par les états-majors de leur parti : ni trop voyantes, ni trop connues, ni trop dérangeantes non plus.

Le PDC du Bas-Valais ne présente aucune femme, la seule candidate potentielle ayant été éliminée lors de primaires internes au parti. Les Chrétiens sociaux du Haut-Valais innovent avec une liste de femmes... apparue à la liste officielle composée uniquement d'hommes. Une procédure inversée aurait au moins laissé imaginer que la liste féminine ne se limitait pas à être un faire-valoir du parti. Les radicaux semblent s'être résignés à offrir leur siège vacant à leur secrétaire général, en remerciement d'un dévouement indéfectible à son parti. Les trois femmes qui décorent la liste devront donc probablement se contenter d'un rôle de figurantes. Les autres fractions qui présentent des femmes n'ont hélas pas de siège libre à leur proposer pour l'instant.

Des Valaisannes au Conseil national?

Bref, ce n'est certainement pas au Conseil national que les femmes valaisannes feront une avancée spectaculaire cette année. On se souvient d'ailleurs que dans chacun des partis qui disposent de sièges dans ce Conseil, les élues n'ont connu que des carrières fugitives, bien vite renvoyées

chez elles par des hommes à l'appétit vorace. C'est d'ailleurs cette raison qui avait motivé la constitution d'un mouvement féminin hors parti, *Solidarité-Femmes*, soucieux de compenser l'indigence crasse des partis valaisans à l'égard des femmes. Au cours de ces derniers mois, *Solidarité-Femmes* a rencontré les représentants des partis qui ont signé une déclaration d'intentions dont on attend toujours les effets. L'élection au Conseil des États réservera peut-être quelques surprises puisque ses deux sièges sont à repourvoir. Les socialistes y présenteront deux femmes... au premier tour du moins, dans l'attente d'un possible retour sur scène du joker Bodenmann, qui risque bien au deuxième tour de rafler la mise.

Le Valais consacre aujourd'hui toutes ses énergies à une répartition plus équitable d'un pouvoir détenu trop longtemps par un seul parti : le PDC. Dans ce contexte, les femmes ne pèsent pas lourd; l'équilibre des sexes a toujours passé après les partages politiques auxquels s'ajoutent, en Valais, la sacro-sainte répartition entre Haut et Bas-Valais. Autant dire que l'automne sera chaud en Valais et que les femmes alignées sur des strapontins de fortune devront certainement se contenter d'assister aux joutes nationales en simples spectatrices. ☞

Mieux que zéro, c'est possible

Claire Fischer

Le 19 octobre prochain, au Tessin, on commémorera le 30^e anniversaire de l'obtention du droit de vote et d'éligibilité des femmes. Rappelez-vous, il n'y a pas si longtemps de cela, les femmes suisses n'avaient pas le droit de vote; à la fin des années '60, seuls neuf cantons avaient inscrit ce droit dans leur constitution cantonale.

Le 19 octobre 1969, après une longue et difficile bataille, les femmes tessinoises obtiennent enfin le droit de vote réclamé depuis longtemps déjà. On peut s'étonner que ce canton récemment industrialisé et encore marqué par la tradition paysanne ait fait preuve d'esprit d'ouverture et ait accordé les droits politiques aux femmes avant d'autres cantons urbains.

L'histoire ne doit pas nous faire oublier les défis présents : clin d'œil de l'histoire ou hasard du calendrier, cet anniversaire tombe quelques jours avant les élections nationales. Au cours de la législature qui se termine, le Tessin n'a été représenté à Berne par aucune femme, ce qui ne représente hélas que la règle : jusqu'à maintenant, seules deux femmes ont siégé dans l'hémicycle : l'une, Alma Bacciarini qui a été élue, l'autre Mimi Lepori Bonetti qui a remplacé en cours de législature un conseiller national sortant. Que va-t-il se passer en octobre?

Bonnet d'âne aux partis!

Tous les partis présentent une ou plusieurs femmes. Seule l'une d'entre

elles a quelques chances d'être élue : elle a l'expérience politique, la formation nécessaire et est déjà bien introduite à Berne puisqu'elle préside la Commission fédérale pour les questions féminines. Loin de moi l'idée de mettre en cause les qualités des autres femmes en lice. On peut toutefois explorer que les autres partis aient tous inscrit sur leur liste des femmes peu connues et sans grande expérience politique.

Ne serait-il pas possible que les partis préparent ces élections plusieurs années à l'avance, construisent des plans de carrière pour les femmes

intéressées? Je suis convaincue qu'il existe des femmes qui n'ont pas d'enfants en bas âge, qui ont un compagnon disponible, qui ont de l'ambition et qui auraient toutes les cartes en règle à courte échéance si on leur donnait un coup de pouce, si on les poussait un peu. ♫

FONDATION PIERRE GIANADDA MARTIGNY



MUSÉE GALLO-ROMAIN - MUSÉE DE L'AUTOMOBILE
COLLECTION LOUIS ET EVELYN FRANCK
PARC DE SCULPTURES

Bonnard

11 juin - 14 novembre 1999
Tous les jours de 9 h à 19 h

Au Vieil Arsenal
de la Dixence à Cleuson-Dixence
L'ÉPOPÉE DES BARRAGES
Jusqu'au 28 octobre 1999

Rens.: tél. (027) 722 39 78 - fax (027) 722 52 85
<http://www.gianadda.ch>

Nos deux Christiane

En clin d'œil
aux candidates,
nous avons demandé
au dessinateur
Simon Deshusses
de croquer
nos deux Christiane,
et à celles-ci
de nous résumer,
en une phrase, l'esprit
de leur campagne.



Christiane Brunner
Conseillère aux États (GE, PS)

«La campagne électorale, c'est demander à chacune et à chacun : *Ai-je toujours votre confiance?* Et, en cas de réélection, poursuivre son engagement, les batteries rechargées par cette confiance».



Christiane Langenberger
Conseillère nationale (VD, PRD)

«Défendre les intérêts de l'économie tout en veillant à ce que les libertés essentielles de chaque individu soient respectées, soit en me battant contre l'ignorance, la peur et l'intolérance.»

Canton de Vaud

Eliane Rey

Entretiens

Propos recueillis par
Nicole Matthey K.



Présidente du parti libéral lausannois, Eliane Rey, licenciée HEC, est aussi une cheffe d'entreprise pleine d'allant. Députée, membre de la commission des finances, elle a siégé à la tête du Conseil communal lausannois en 1998. **Femmes en Suisse** s'est entretenu avec celle qui coordonne actuellement le Forum des conseils communaux et régionaux, dont elle est cofondatrice.

Femmes en Suisse : Le nombre de candidates vaudaises au Conseil national est en baisse sensible (39,2% contre 39,8% en 1995).

Qu'en pensez-vous?

Eliane Rey : Ces 39,8% en 1995 avaient abouti à 23% d'élues, chiffre qui, je l'espère, augmentera cet automne. Mais la diminution du nombre des candidates augure mal d'un changement significatif. On sait que sans un meilleur partage des tâches familiales, la disponibilité des femmes sera toujours insuffisante pour qu'elles puissent entrer en politique. D'autre part, dans le but de leur donner envie de faire de la politique, des associations féminines pourraient organiser un vaste débat permettant à des élues de tous les partis d'expliquer aux « néophytes » leurs expériences. J'aurais un tas de choses à leur dire!

FS : Que pensez-vous de l'initiative des quotas?

E.R. : Elle a le mérite de porter un débat important sur la place publique, de sensibiliser la population au problème de la sous-représentation des femmes en politique et donc de déclencher une réflexion plus large sur le rôle de la femme dans notre société. Elle a aussi le mérite d'être ambitieuse en exigeant des résultats. Force est d'admettre que ce projet ne déclenche pas l'enthousiasme des femmes. Dommage, car pour avancer elles ont besoin de s'unir sur des projets communs et d'obtenir ensemble des victoires devant le peuple.

FS : Que fait le parti libéral pour promouvoir les femmes lors de ces élections?

E. R. : Rien de particulier n'a été prévu. Mais le concept de notre campagne est bon, car il permet de nous faire connaître dans les médias et surtout d'aller, par le biais de débats, à la rencontre de la population. Je ne vois là aucun obstacle pour les femmes, mais il s'agit de bien se préparer et de se lancer courageusement. 

Anne-Catherine Lyon



Vice-présidente du Mouvement Renaissance Suisse Europe, la secrétaire générale du département Sécurité et environnement Anne-Catherine Lyon est candidate au Conseil national et au Conseil des États. De formation post-universitaire, cette avocate de 36 ans est spécialiste du droit européen. Élu membre de l'Assemblée constituante au printemps, elle avait déjà participé à la rédaction de l'avant-projet de la Constitution vaudoise.

FS : Présentez-nous le parti Renaissance Suisse Europe.

Anne-Catherine Lyon : Le mouvement a été créé en décembre 1993, il a fait toutes les échéances électorales depuis lors et connaît une progression constante. Son cheval de bataille est l'adhésion à l'Union européenne. Un autre de ses thèmes favoris est la réforme institutionnelle. C'est un des seuls partis favorables au projet de fusion Vaud-Genève. Enfin, il est féministe : il présente au Conseil national 9 femmes sur 17 candidats.

FS : Que pensez-vous de l'initiative des quotas?

A.-C. L. : Je suis favorable à cette initiative. Les quotas sont un instrument transitoire qui permet de donner au féminisme une impulsion décisive. L'exemple de femmes au pouvoir peut entraîner d'autres. De plus, tous les débats sur l'initiative des quotas, soit en tant qu'initiative, soit en tant que réalité juridique, montrent que les femmes ne pourront jamais émerger en laissant les choses se faire naturellement.

FS : Qu'est-ce qui vous attire dans votre tâche de constituante?

A.-C. L. : L'intérêt de cette fonction est de chercher les moyens de faire accepter ses propres idées au plus grand nombre. Un exemple : nous avons demandé, Geneviève Ziegler et moi, que le règlement de la Constitution respecte les règles de la formulation épécène. Tollé général, y compris chez de nombreuses femmes! Bien qu'ayant dû renoncer à cette proposition, un de mes objectifs est de trouver les moyens, à long terme, de faire progresser cette idée malgré tout. 

Combien coûte une intervention parlementaire?

Martine Chaponnière

**Comme leurs
prédécesseurs,
nos prochain-e-s élu-e-s
tenteront d'améliorer
notre vie quotidienne
au moyen de lois,
d'interventions,
de motions,
de postulates, et autres
interpellations.
Tout cela a un prix :
à cinq chiffres!**



Cecilia Bozzoli

En 1991, 895 interventions parlementaires ont été déposées au Conseil national et au Conseil des États. En 1998, il y en a eu 1194. Cela représente en moyenne respectivement 3,6 et 4,8 interventions par député. Certaines sont rapidement traitées, d'autres donnent lieu à de très longues procédures. D'où un coût moyen d'environ 10 000 francs, par intervention.

Le jeu de l'oie

Dès le moment où une question est posée par un ou une parlementaire au Conseil fédéral, la machine s'enclenche. Il faut d'abord décider quel sera le département compétent pour traiter la question puis, au sein du département, on décidera quel est l'office compétent pour répondre. Déjà là, les choses se compliquent puisqu'il arrive parfois que l'office compétent ne saute pas aux yeux, d'une part, et, qu'il ne soit pas le seul en lice d'autre part. Une fois l'office désigné, celui-ci doit décider à quelle division il attribuera la question, la division à quelle section, et la section à quel fonctionnaire. Selon la complexité du problème, la ou le fonctionnaire désigné-e devra sans doute faire des recherches, et presque sûrement plusieurs appels téléphoniques dans d'autres départements : « Dites-moi, cher collègue, j'ai ici à répondre à une intervention parlementaire qui vous concerne également. Êtes-vous d'accord si on écrit dans la réponse que

votre département estime aussi que...? », etc. De toute façon, l'office compétent doit procéder à une procédure de consultation écrite auprès d'un nombre variable d'autres offices de l'administration. Lettres, fax, courriers électroniques, tout cela voltige donc gaïement au cours de consultations plus ou moins longues et donc plus ou moins coûteuses. Une fois la réponse concoctée sur la base des avis reçus, il faut qu'elle remonte jusqu'au Conseil fédéral, c'est-à-dire qu'elle passera devant le chef ou la cheffe de section, puis le chef de division, puis le directeur d'office puis le chef du département avant d'aboutir sur la table de nos sept sages réunis qui peuvent naturellement chipoter ou n'être pas d'accord entre eux et faire redescendre – mais c'est rare – la malheureuse réponse tout en bas de l'échelle.

Pas si cher, ma fille!

Il arrive que certaines questions donnent lieu à la création de groupes de travail qui peuvent plancher pendant plusieurs années et aboutir à un projet de loi. Prenons un exemple concret : un postulat relatif à l'égalité des salaires déposé en 1985 par Yvette Jaggi. Le Conseil fédéral accepte le postulat et comme la question est complexe, il décide de créer un groupe de travail « égalité des salaires », placé sous la direction du Département fédéral de justice et police. Pour rédiger son rapport, le groupe de travail doit la plupart du temps prendre d'innombrables contacts, à l'intérieur comme à l'extérieur de

l'administration, auditionner, par exemple, des experts spécialement venus de l'étranger. En 1988, le groupe remet au Conseil fédéral son rapport « égalité des salaires ». Celui-ci servira de base aux travaux menant à l'élaboration de la loi sur l'égalité, adoptée en 1995 et entrée en vigueur en 1996. C'est dire que si un simple postulat peut coûter cher, voire très cher, il peut aussi valoir plus que son prix!

Votez intelligent

Bien sûr, toutes les interventions parlementaires ne donnent pas lieu à un tel branle-bas de combat, mais la procédure franchement compliquée que doit suivre n'importe quelle petite question posée par un ou une parlementaire reste problématique. A l'heure actuelle, une réforme de l'administration fédérale visant des modalités de traitement plus rapides et plus efficaces des questions parlementaires semble musique d'avenir. On pourrait aussi songer à refréner l'ardeur de nos élu-e-s : « Mesdames, Messieurs, vous avez droit à deux questions par an ». Si l'Office fédéral des assurances n'avait pas été en permanence bombardé de questions au cours de ces dernières années, les fonctionnaires auraient peut-être pu avancer dans les dossiers cruciaux qu'ils sont censés traiter. Mais, pour l'heure, tout cela apparaît utopique. Une seule solution, donc, pour les pauvres pékins que nous sommes : voter pour des parlementaires intelligent-e-s et qui posent des questions intelligentes.